N° 75F0002MIF au catalogue — N° 002
ISSN: 1707-2867
ISBN: 0-662-89070-1

Document de recherche

Série de documents de recherche - Revenu

Guide de l'utilisateur du fichier transversal de microdonnées à grande diffusion - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Année de référence, 2000

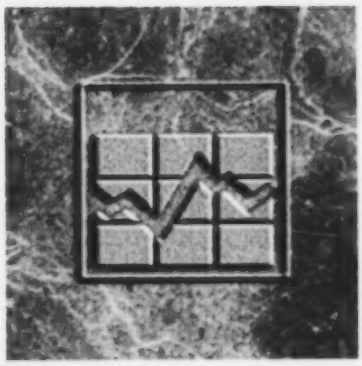

par Division de la statistique du revenu

Division de la statistique du revenu
Immeuble Jean-Talon, Ottawa, K1A 0T6

Téléphone: 1 613 951-7355

Toutes les opinions émises par l'auteur de ce document ne reflètent pas nécessairement celles de Statistique Canada.

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Veuillez communiquer avec les Services à la clientèle, Division de la statistique du revenu, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 ((613) 951-7355; (888) 297-7355: revenu@statcan.ca).

Pour obtenir des renseignements sur l'ensemble des données de Statistique Canada qui sont disponibles, veuillez composer l'un des numéros sans frais suivants. Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel ou visiter notre site Web.

Service national de renseignements	**1 800 263-1136**
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	**1 800 363-7629**
Renseignements concernant le Programme des bibliothèques de dépôt	**1 800 700-1033**
Télécopieur pour le Progamme des bibliothèques de dépôt	**1 800 889-9734**
Renseignements par courriel	**infostats@statcan.ca**
Site Web	**www.statcan.ca**

Renseignements sur les commandes et les abonnements

Le produit nº 75F0002MIF2003002 au catalogue est gratuit sur Internet. Les utilisateurs sont priés de se rendre à http://www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1 800 263-1136.

106-03964/

Statistique Canada
Division de la statistique du revenu

Série de documents de recherche - Revenu

Guide de l'utilisateur du fichier transversal de microdonnées à grande diffusion - Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, Année de référence, 2000

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2003

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Juin 2003

N° 75F0002MIF2003002 au catalogue

ISSN: 1707-2867

ISBN: 0-662-89070-1

Périodicité : Hors-série

Ottawa

This publication is available in English upon request (Catalogue no. 75F0002MIE)

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Table des matières

1. Introduction.....5

2. Structures du fichier.....6

3. Comment se servir des clichés d'enregistrement, du dictionnaire des données et des distributions unidimensionnelles.....7

4. Notes et définitions.....9

Définitions du revenu.....9
Définitions de la famille.....16
Concepts analytiques.....19
Définitions du faible revenu.....24

5. Lignes directrices pour l'application des poids.....30

6. Lignes directrices pour la diffusion (qualité des données et arrondissement).....30

7. Confidentialité des microdonnées à grande diffusion.....34

8. Sources, méthodes et procédures d'estimation.....35

9. Contenu de l'EDTR.....43

10. Produits et services connexes.....46

11. Questions et commentaires.....49

1. Introduction

Le fichier transversal de microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) est un recueil de variables dans les domaines du revenu, du travail et de la famille sur les personnes au Canada et leur famille. L'EDTR est une enquête auprès des ménages couvrant la population des dix provinces canadiennes, à l'exception des réserves indiennes, des résidents d'établissements et des casernes militaires.

Dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, on a commencé à recueillir des données pour l'année de référence 1993. Au départ, l'EDTR a été conçue pour être avant tout une enquête longitudinale portant principalement sur le travail et le revenu, ainsi que sur les relations entre ces données et la composition des familles. Deux versions des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'EDTR ont été publiées précédemment : le premier ensemble couvrant l'année de référence 1993, et le deuxième, les années de référence 1993 et 1994. Dans les deux cas, des fichiers transversaux et longitudinaux à grande diffusion ont été publiés.

Par la suite, on a décidé d'élargir les objectifs de l'EDTR, de façon qu'elle soit la principale source de données transversales sur les revenus des ménages. Les données sur le revenu recueillies par l'EDTR étaient du même genre que celles de l'ancienne enquête sur les revenus des ménages (Enquête sur les finances des consommateurs), la principale exception étant que les répondants à l'EDTR avaient le choix entre subir une interview traditionnelle sur le revenu et accorder la permission à Statistique Canada d'utiliser les données de l'impôt tirées des T1.

Pendant de nombreuses années, l'Enquête sur les finances des consommateurs a permis de produire des fichiers de microdonnées à grande diffusion (FMGD) répondant aux besoins des utilisateurs de données transversales sur le revenu des ménages. Les FMGD de l'EFC ont été publiés jusqu'à l'année de référence 1997 inclusivement. Pour ce qui est des publications courantes, Statistique Canada a décidé de passer de l'EFC à l'EDTR entre 1995 et 1996. Par conséquent, les FMGD transversaux de l'EDTR sont publiées depuis l'année de référence 1996. Les fichiers de l'EDTR ont été conçus pour être analogues à ceux produits pour l'EFC.

Comment citer l'EDTR dans les publications
Lors de la publication de tout renseignement basé sur les fichiers de microdonnées sur CD-ROM de l'EDTR (75M0010XCB), il est recommandé d'utiliser la citation suivante : « Cette analyse est fondée sur les microdonnées à grande diffusion de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu de Statistique Canada, qui comprennent des données recueillies de façon anonyme dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu. Tous les calculs effectués à l'aide de ces microdonnées sont la responsabilité de (nom de l'utilisateur). L'utilisation et l'interprétation de ces données sont uniquement la responsabilité des auteurs ».

2. Structures du fichier

Bien qu'il soit souvent désigné comme un seul fichier, le FMGD de l'EDTR comporte quatre fichiers plats distincts : clé, personne, famille économique et famille de recensement. Les structures de fichier utilisées pour les FMGD de l'EFC ont été en grande partie conservées.

Dans le fichier personne, il y a un enregistrement par personne de 16 ans et plus de l'échantillon. Les caractéristiques de l'emploi, comme la branche d'activité, le taux de traitement et l'horaire de travail, sont comprises dans le fichier de la personne et ont trait au principal emploi de celle-ci pendant l'année de référence (l'emploi auquel la personne a consacré le plus d'heures de travail pendant l'année). Bien que l'EDTR recueille des données sur tous les emplois occupés par chaque personne âgées de moins de 70 ans pendant l'année, les caractéristiques de tous les autres emplois ne sont pas comprises dans le FMGD de l'EDTR.

Le fichier personne comprend des identificateurs qui permettent à un chercheur de regrouper les personnes en ménages, en familles économiques et en familles de recensement.

Les fichiers à grande diffusion de 2000 ont les tailles suivantes :

Fichiers	**Nombre d'enregistrements**	**Nombre de variables**	**Longueur de l'enregistrement (octets)**
Fichier clé	72 850	13	41
Fichier personne	57 441	131	500
Fichier famille économique	30 212	73	401
Fichier famille de recensement	33 616	70	398

3. Comment se servir des clichés d'enregistrement, du dictionnaire des données et des distributions unidimensionnelles

Des fichiers additionnels sont fournis pour aider les utilisateurs des fichiers de microdonnées à grande diffusion de l'EDTR. Pour chacun des quatre fichiers de données (clé, personne, famille économique et famille de recensement) un cliché d'enregistrement, un dictionnaire des données et une distribution unidimensionnelle sont fournis. Ces fichiers sont organisés par thèmes et, dans certains cas, par sous-thèmes.

Une description de la structure des fichiers additionnels figure ci-après.

A. Colonnes du cliché d'enregistrement

Nom de variable. Il s'agit du nom de variable attribué pour le fichier de microdonnées.

Nom dans le dictionnaire de données. Il s'agit du nom de la variable dans la base de données interne de l'EDTR. Il a une longueur maximale de huit éléments binaires et est conforme aux règles de désignation des variables du SAS. Les chiffres qui se trouvent à la fin ou à proximité de la fin du nom de la variable renvoient au tableau source dans la base de données principale de l'EDTR.

Type. Le type indique si la variable est numérique (utilisable dans les opérations mathématiques) ou alphabétique.

Position de début. Il s'agit de l'emplacement de la variable dans le fichier à grande diffusion.

Format. Le format désigne à la fois la longueur (le nombre d'espaces, y compris le signe décimal, dans le cas où il y a des décimales) et le nombre de décimales, le cas échéant. Ainsi, le format d'une variable qui peut avoir une valeur allant de zéro (00,0) à 99,9 sera exprimé de la façon suivante : 4,1. Le format d'une variable qui peut avoir une valeur allant de zéro (00) à 99 sera exprimé de la façon suivante : 2.

Année de référence. Il s'agit de l'année de référence de la variable.

Nom de variable long. Un nom normalisé comporte au maximum 26 caractères et peut être utilisé pour identifier rapidement les variables, étiqueter les tableaux, etc. Tout en étant encore passablement encryptés, ces caractères sont considérablement plus révélateurs que le nom de la variable. Toutefois, ce nom plus long exclut évidemment beaucoup de renseignements importants compris dans la description de la variable qui figurent dans le dictionnaire de données. Bref, les analystes doivent être prudents lorsqu'ils font des hypothèses concernant la définition de la variable en se basant sur le nom de variable long.

Nombre de catégories. Il s'agit du nombre de catégories que renferme l'ensemble des valeurs relatives à la variable en question. Cette colonne s'applique uniquement aux variables de type « alphabétique ». Les variables numériques comportent des intervalles, qui sont précisés dans le dictionnaire des données.

B. Dictionnaire des données

Le dictionnaire des données fournit des renseignements complets au sujet de chaque variable de l'enquête comprise dans les quatre fichiers. Il fournit, pour chacune d'elles : le nom ainsi que la description ou la définition de la variable, des listes de codes avec des descriptions ou encore la gamme de valeurs qui peuvent être attribuées à la variable, le type de variable, sa longueur (ou son format), et la population à laquelle elle se rapporte, c'est-à-dire à laquelle elle s'applique.

C. Distributions unidimensionnelles

Ces distributions sont fournies aux utilisateurs des fichiers des microdonnées à grande diffusion afin qu'ils puissent vérifier leurs totalisations. Ces distributions se rapportent aux fichiers à grande diffusion et non à la base de données interne. Les distributions sont semblables, mais non identiques, du fait des méthodes de traitement qui sont utilisées pour assurer la confidentialité des fichiers à grande diffusion.

Pour les variables alphabétiques, les fréquences pondérées et non pondérées pour chaque code, incluant les codes réservés, sont fournies. Pour les variables numériques, les valeurs sont divisées en plusieurs tranches, et les fréquences pondérées et non pondérées sont fournies pour chaque tranche. Les valeurs minimum, les valeurs maximum ainsi que la moyenne pondérée sont aussi fournies (à l'exception des codes réservés).

Valeurs manquantes et codes réservés

Quelques catégories de valeurs sont absentes du fichier à grande diffusion. Dans le cadre de l'EDTR, des codes réservés ayant une signification particulière ont été adoptés. Il est important de tenir compte de ces codes réservés dans le cadre des analyses, notamment dans le cas des variables numériques. Si vos calculs de moyennes ou d'agrégations donnent des résultats qui semblent trop élevés, vérifiez que les codes réservés n'ont pas été inclus dans vos calculs. Les codes réservés correspondent, à quelques exceptions près, aux valeurs les plus élevées qu'une variable peut prendre. Les codes réservés font l'objet d'une brève explication ci-dessous.

Si la population admissible de la variable ne s'étend pas à un sous-groupe particulier de population, il n'y a pas de valeur valide pour ce sous-groupe, et les valeurs fournies prennent la forme suivante : 9, 99, 9,9 et ainsi de suite, ce qui

indique que la variable ne s'applique pas. La couverture de chaque variable du fichier est appelée « population » dans le dictionnaire des données.

Des valeurs peuvent être absentes de certains enregistrements, du fait qu'aucune valeur valide n'est disponible, même si la variable s'applique. Il se peut que le répondant n'ait pas fourni les renseignements, ou encore que ceux-ci aient été rejetés en cours de traitement, et que la valeur n'ait pas été imputée. Ces valeurs manquantes comportent un code réservé de 7, 97, 9,7 et ainsi de suite, selon le format. Pour certaines variables, le nombre de valeurs manquantes a été réduit grâce à l'imputation. Les valeurs manquantes relatives aux variables sur le revenu ont été entièrement imputées, mais la plupart des autres variables comportent des valeurs manquantes.

Enfin, on a attribué à quelques valeurs le code 8, 98, 9,8, etc. Il s'agit des refus de répondre à certaines questions de l'interview. Le traitement des valeurs manquantes de cette dernière catégorie dépend du type d'analyse effectué et de la portée des données manquantes. Même si la solution finale pourrait consister à exclure de l'analyse les enregistrements auxquels il manque des valeurs, on devrait tout d'abord procéder à un examen pour évaluer les répercussions des valeurs manquantes sur la représentativité globale des données. Se peut-il qu'un biais découle des données manquantes, par exemple, les (autres) caractéristiques des personnes pour lesquelles il manque des valeurs diffèrent-elles de celles de la partie observée de l'échantillon? Il peut être nécessaire de tenir compte, d'une façon ou d'une autre, des répercussions possibles. Dans tous les cas, lorsque les analystes publient leurs résultats, ils devraient indiquer pour quelles variables les enregistrements qui ont des valeurs manquantes ont été exclus.

4. Notes et définitions

Définitions du revenu

Cette section passe en revue les définitions des principaux concepts de revenu et de leurs composantes. Pour faire ressortir les rapports qui existent entre les divers concepts, la section est organisée selon la « Classification des sources de revenu », qui figure ci-après sous forme de tableau à la rubrique « Revenu total ».

Revenu total

Revenu de toute provenance, y compris les transferts gouvernementaux, avant déduction des impôts fédéral et provincial. Le revenu total est aussi appelé revenu avant impôt (mais après transferts). Toutes les sources de revenu sont classées dans deux catégories : revenu du marché ou transferts gouvernementaux.

Tableau A
Classification des sources de revenu

Revenu total
- Revenu du marché
  - Gains
    - Salaires et traitements
    - Revenu provenant d'un emploi autonome
      - Agricole
      - Non agricole
  - Revenu de placements
  - Pensions de retraite
  - Autre revenu
- Transferts gouvernementaux
  - Prestation de la Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti/Allocation au conjoint
  - Prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec
  - Prestations fiscales pour enfants
  - Prestations d'assurance-emploi
  - Indemnités pour accidents du travail
  - Crédit pour TPS/TVH
  - Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux
  - Assistance sociale
  - Autres transferts gouvernementaux

Bien que nous ne présentions pas la motivation sous-jacente au choix de la définition de revenu, nous aborderons quelques inclusions et exclusions importantes.

- Le concept de revenu englobe les revenus que touche un résident du Canada ou qui sont pertinents aux fins de l'impôt sur le revenu au Canada. Le revenu étranger est exclu en partie mais non en totalité.

- Le revenu de retraite sous forme de prestations ou de rentes touchées sur une base régulière durant la retraite est inclus; toutefois, les retraits de régimes privés de pension, notamment de régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), qui sont faits avant la retraite, sont exclus.

- Les gains en capital réalisés sur des investissements sont exclus.

- Dans le SCNC et la présente classification, l'impôt sur les gains en capital est inclus dans l'impôt sur le revenu, tout comme, d'ailleurs, l'impôt sur les retraits d'un REER. Les gains en capital (part imposable) et les retraits d'un

REER sont pris en compte dans le calcul de l'impôt, mais ils ne sont pas inclus dans le revenu total aux fins du SCNC ou de la présente classification.

- Cette classification englobe tous les crédits d'impôt et prestations fiscales remboursables, y compris ceux qui ne font pas partie du revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu, notamment les prestations fiscales pour enfants, le crédit pour taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, ainsi que les autres crédits d'impôt provinciaux ou territoriaux. Il y a d'autres petites différences entre le revenu total tel que défini ici et le revenu total aux fins de l'impôt sur le revenu (voir « Autre revenu » et « Autres transferts gouvernementaux »).

- Les cotisations versées dans le cadre de deux programmes fédéraux (assurance-emploi et Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec) ne sont pas incluses dans l'impôt sur le revenu et ne sont pas non plus déduites du revenu pour déterminer le revenu après impôt. Cependant, le Système de comptabilité nationale du Canada a récemment révisé sa définition des impôts sur la production, afin d'y inclure ces cotisations sociales, conformément aux recommandations internationales touchant la comptabilité nationale.

Revenu du marché

Le revenu du marché est la somme des gains (provenant d'un travail salarié ou autonome), du revenu de placements, du revenu de retraite (régime privé de pension) et des éléments compris dans « Autre revenu ». Il correspond au revenu total moins les transferts gouvernementaux. Le revenu du marché est aussi appelé revenu avant impôt et transferts.

Gains

Sont inclus autant les gains découlant d'un travail salarié (salaires et traitements) que ceux provenant d'un travail autonome.

Salaires et traitements

Gains bruts provenant de tous les emplois occupés à titre d'employé, avant les déductions salariales telles que l'impôt sur le revenu, les cotisations à l'assurance-emploi, les cotisations aux régimes de pension, etc. Les salaires et traitements comprennent les gains des propriétaires d'entreprises constituées en société, même si certaines sommes sont déclarées à titre de revenu de placements. Sont aussi inclus dans les salaires et traitements le revenu de commissions versées aux commis vendeurs ainsi que le salaire occasionnel gagné en gardant des enfants, en livrant des journaux, en faisant des ménages, etc. La rémunération des heures supplémentaires est un autre élément inclus.

Revenu provenant d'un emploi autonome

Revenu net provenant d'un emploi autonome, c'est-à-dire après déduction des dépenses. Les montants négatifs (pertes) sont inclus. Cela comprend le revenu tiré d'un emploi autonome à son compte, à titre d'associé dans une entreprise non constituée en société ou comme professionnel indépendant. Le revenu provenant de l'hébergement de chambreurs et de pensionnaires (sauf les personnes apparentées) est inclus. En raison des diverses inclusions, le fait de déclarer un revenu provenant d'un emploi autonome ne signifie pas nécessairement que le déclarant a bel et bien occupé un emploi.

Le revenu provenant d'un emploi autonome se décompose en deux éléments : le revenu d'un emploi autonome agricole et le revenu d'un emploi autonome non agricole. Les personnes qui exploitent leur propre ferme ou une ferme louée, que ce soit à leur compte ou à titre d'associés, doivent déclarer le revenu provenant d'un emploi autonome du secteur agricole. Ce revenu inclut toutes les rentrées de fonds découlant de la vente de produits agricoles, ainsi que les paiements d'assistance ou d'appoint de l'État. Sont exclus les revenus en nature.

Revenu de placements

Sont compris dans cette source de revenu les intérêts perçus sur les obligations, les dépôts et les certificats d'épargne de source canadienne ou étrangère, les dividendes découlant d'actions de sociétés canadiennes ou étrangères, les dividendes en espèces provenant de polices d'assurance, le revenu de location net provenant de l'immobilier ou d'exploitations agricoles, l'intérêt sur les prêts et les hypothèques, le revenu normal provenant d'une succession ou d'un fonds en fiducie, ainsi que les autres revenus de placements. Les gains en capital réalisés sur la vente de biens sont exclus. Les montants négatifs sont inclus.

Pensions de retraite

Pensions de retraite de toute source privée — principalement d'un régime d'employeur. Les paiements peuvent prendre diverses formes : rentes, pensions de retraite ou versements d'un FERR (fonds enregistré de revenu de retraite). Les pensions de retraite ne comprennent pas les retraits d'un REER (régime enregistré d'épargne-retraite); cependant, ces retraits sont pris en compte lorsque cela est nécessaire pour estimer certains transferts gouvernementaux et impôts. Dans le cas des données provenant des dossiers administratifs, les sommes retirées d'un REER avant l'âge de 65 ans sont considérées comme des retraits d'un REER, tandis que les montants retirés d'un REER après l'âge de 65 ans sont assimilés à des pensions de retraite. Les pensions de retraite peuvent aussi être appelées revenu de retraite.

Transferts gouvernementaux

Tous les transferts directs faits aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales. Voir le tableau « Classification des sources de revenu » pour la liste des transferts gouvernementaux désignés séparément au cours de la dernière année de référence. À noter que beaucoup d'éléments du régime fiscal ont rapport à divers volets de la politique sociale, mais ne constituent pas à proprement parler des transferts gouvernementaux. Le régime fiscal prévoit des déductions et des crédits d'impôt non remboursables, par exemple, pour réduire le montant de l'impôt à payer, sans que cela constitue un revenu direct.

Prestations fiscales pour enfants

Instituées en 1993, les prestations fiscales pour enfants remplacent deux anciens programmes fédéraux, soient les allocations familiales et le crédit d'impôt pour enfants. Depuis, plusieurs programmes provinciaux et territoriaux ont vu le jour, en plus des allocations familiales du Québec qui existaient déjà avant 1993. Pour être admissible, une personne doit avoir la responsabilité première de veiller aux besoins et à l'éducation d'un ou de plusieurs enfants de moins de 18 ans. La plupart des prestations sont calculées en fixant un montant maximum par famille ou par enfant et en réduisant cette somme selon un certain pourcentage du revenu net de la famille. Sont pris en compte explicitement dans les données de 2000 les programmes suivants : la prestation de base fédérale, le Supplément à la prestation nationale pour enfants (ces deux programmes connus sous le nom de la prestation fiscale canadienne pour enfants), la prestation pour enfants de Terre-Neuve-et-Labrador, la prestation pour enfants de la Nouvelle-Écosse, la prestation fiscale pour enfants du Nouveau-Brunswick, le supplément du revenu gagné du Nouveau-Brunswick, l'allocation familiale du Québec, l'allocation à la naissance du Québec, l'Ontario Child Care Supplement for Working Families, la prestation pour enfants de la Saskatchewan, le crédit d'impôt à l'emploi familial de l'Alberta, la prestation familiale de la Colombie-Britannique, et le supplément du revenu gagné de la Colombie-Britannique.

Prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV)

Les prestations de la Sécurité de la vieillesse (SV) sont versées aux résidents du Canada âgés de 65 ans ou plus. Les prestataires de la SV dont le revenu est faible ou nul peuvent aussi recevoir le Supplément de revenu garanti (SRG) fédéral, tandis que leurs conjoints qui sont âgés de 60 à 64 ans (et qui ne sont pas encore admissibles eux-mêmes à la prestation de la SV ou au SRG) touchent l'Allocation au conjoint.

Prestations du Régime de pensions du Canada (RPC) et du Régime de rentes du Québec (RRQ)

Le RPC et le RRQ sont des régimes d'assurance sociale à contribution obligatoire qui constituent une source de revenu de retraite et qui protègent les travailleurs et leur famille en cas de perte de revenu causée par l'invalidité ou le décès.

Prestations d'assurance-emploi

L'assurance-emploi est un programme fédéral comportant les types de prestations suivants : prestations ordinaires d'assurance-emploi, prestations de maladie, prestations de maternité ou parentales et prestations destinées aux personnes qui suivent des cours de formation reconnus ou qui participent à des programmes de création d'emplois ou de partage de postes. Pour être admissible, le prestataire ne doit plus toucher de revenu d'emploi et doit avoir accumulé un nombre minimal de semaines ou d'heures d'emploi assurable au cours de la période précédente.

Assistance sociale

Englobe les nombreux suppléments de revenu provinciaux et municipaux destinés aux particuliers et aux familles. Ces suppléments sont habituellement accordés dans les cas où on ne peut faire appel à aucune autre source d'aide publique.

Indemnités pour accidents du travail

Ce programme vise à protéger tous les travailleurs à temps plein ou à temps partiel contre la perte de salaire causée par un accident du travail ou une maladie professionnelle et à les aider à acquitter les frais médicaux et autres.

Crédit pour taxe sur les produits et services /taxe de vente harmonisée

Institué en 1990, en même temps que la taxe sur les produits et services, ce crédit vise à compenser la TPS/TVH que paient les familles et personnes à faible revenu. En Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à Terre-Neuve-et-Labrador, le crédit est appelé crédit pour taxe de vente harmonisée depuis avril 1997, date à laquelle le volet administratif de la TPS a été fusionné avec la taxe de vente provinciale.

Crédits d'impôt provinciaux/territoriaux

Tous les crédits d'impôt remboursables, sauf les crédits d'impôt pour enfants (ces derniers étant inclus dans les prestations fiscales pour enfants). Certains de ces crédits sont destinés à aider les familles et les personnes à faible revenu à payer les taxes foncières, les taxes pour l'éducation, le loyer et les frais de subsistance, etc. Sont inclus les crédits pour taxe de vente comme le Crédit pour taxe de vente du Québec et le crédit pour TVH de Terre-Neuve-et-Labrador. L'abattement du

Québec, bien que remboursable, n'est pas inclus dans les crédits d'impôt provinciaux, mais plutôt dans l'impôt sur le revenu.

Autres transferts gouvernementaux

Transferts gouvernementaux non inclus ailleurs. Il s'agit principalement de tous les autres transferts non imposables. Aux fins de l'EDTR, ces montants sont inclus dans « Autre revenu », en raison notamment de la faible couverture, en vertu du régime fiscal, de tout transfert non imposé. Dans les interviews, il se peut qu'il y ait sous-déclaration de ces transferts, pour lesquels les données sont recueillies au moyen d'une question ouverte. Néanmoins, les types de transfert qui relèvent de cette rubrique sont les suivants : paiements au titre des programmes de formation non déclarés ailleurs, pension d'ancien combattant, pensions destinées aux aveugles et aux personnes handicapées, paiements reçus de façon régulière des régimes provinciaux d'assurance-automobile (sauf les paiements forfaitaires) et prestations destinées aux employés de l'industrie des pêches.

Autre revenu

Tous les autres éléments du revenu du marché non inclus ailleurs. Il s'agit notamment des paiements de soutien reçus (aussi appelés pensions alimentaires et pensions alimentaires pour enfants). La couverture des autres éléments dépend, jusqu'à un certain point à tout le moins, de la méthode de collecte des données sur le revenu (dossiers administratifs de l'impôt sur le revenu ou interviews). Ces éléments, inclus à la ligne 130 de la déclaration de revenus T1, sont bien couverts. Ils comprennent notamment les allocations de retraite (indemnités de départ/cessation d'emploi), les bourses d'études, les paiements forfaitaires d'un régime de pension ou de participation différée aux bénéfices reçus au moment du retrait du régime, la part imposable des prestations de décès autres que celles du RPC ou du RRQ, ainsi que les prestations supplémentaires d'assurance-emploi non comprises dans les salaires et traitements.

Impôt sur le revenu

Somme des impôts fédéral et provincial sur le revenu (dus) pour l'année d'imposition. Sont inclus l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les gains en capital et l'impôt sur les retraits d'un REER, une fois pris en compte les exemptions, les déductions, les crédits d'impôt non remboursables et l'abattement du Québec remboursable. Dans le cadre de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, les données sont puisées à même les dossiers administratifs ou estimées à partir de données globales provenant des dossiers administratifs; on obtient de cette façon de meilleurs résultats que lorsqu'on procède à des interviews.

Revenu après impôt

Revenu total, y compris les transferts gouvernementaux moins l'impôt sur le revenu.

Définitions de la famille

Logement

D'une façon générale, un logement est un ensemble de pièces d'habitation. Un logement privé est un ensemble distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée. Un logement collectif peut être à caractère institutionnel, communautaire ou commercial. Parmi les différents types de logements collectifs, seuls les logements à caractère communautaire sont visés par l'EDTR.

Ménage

Un ménage est constitué d'une personne ou d'un groupe de personnes vivant dans un même logement.

Famille économique

Une famille économique est constituée d'un groupe de deux personnes ou plus qui partagent un même logement et qui sont apparentées par le sang, par alliance ou par adoption ou qui vivent en union libre.

Personne seule

Une personne seule est une personne qui vit seule ou avec d'autres personnes avec lesquelles elle n'a aucun lien de parenté, par exemple, un compagnon ou une compagne de chambre ou un pensionnaire.

Famille de recensement

La « famille de recensement » correspond à ce qui est couramment appelé la « famille nucléaire » ou « famille immédiate ». D'une façon générale, elle se compose d'un époux et d'une épouse (un couple marié) ou d'un couple vivant en union libre avec ou sans enfants, ou d'un parent seul avec un ou plusieurs enfants; de plus, aucun conjoint ni enfant d'un enfant inclus dans la famille de recensement ne vit dans le même ménage.

Une personne « hors famille de recensement » peut être une personne vivant seule, vivant avec des personnes non apparentées, ou vivant avec des personnes apparentées, mais sans être unie par des liens conjugaux ou par des liens de parent-enfant (y compris des liens de tutelle).

Par définition, toutes les personnes qui sont membres d'une famille de recensement sont également membre de la même famille économique.

Adulte

L'EDTR définit un adulte comme étant une personne âgée de 16 ans et plus au 31 décembre de l'année de référence.

Revenu de la famille

Le revenu de la famille se compose de l'ensemble des revenus de chacun des adultes de la famille, selon les définitions figurant ci-dessus. De même, le revenu du ménage se compose de l'ensemble des revenus de tous les adultes du ménage. L'appartenance à une famille ou à un ménage est définie à un point particulier dans le temps, tandis que le calcul du revenu est fondé sur l'année civile complète. Les membres ou « la composition » de la famille peuvent avoir changé durant l'année de référence, mais aucun ajustement n'est apporté au revenu de la famille pour tenir compte de tels changements.

L'EDTR définit ménage et famille en fonction des conditions de logement au 31 décembre de l'année de référence.

Soutien économique principal

Cette caractéristique est importante pour la détermination de types de familles détaillés. Dans chaque ménage et dans chaque famille, la personne qualifiée de soutien économique principal est celle dont le revenu avant impôt est le plus élevé, sauf dans un cas : un enfant qui vit dans la même famille de recensement que son ou ses parent(s) ne peut être désigné comme soutien économique principal de la famille de recensement (cette exception ne s'applique pas aux familles économiques).

Dans le cas des personnes dont le revenu total avant impôt est négatif, la valeur absolue du revenu s'applique, afin de tenir compte du fait qu'une telle valeur négative découle habituellement de pertes encourues sur le marché qui ne sont pas censées se reproduire. Dans les rares cas où deux personnes touchent exactement le même revenu, l'aîné devient le soutien économique principal.

Tableau B
Classification des types de famille

Familles économiques (ou familles de recensement), deux personnes ou plus
Familles de personnes âgées
Couples mariés
Autres familles de personnes âgées
Familles autres que de personnes âgées
Couples mariés
Aucune personne gagnant un revenu
Une personne gagnant un revenu
Deux personnes gagnant un revenu
Familles biparentales avec enfants
Aucune personne gagnant un revenu
Une personne gagnant un revenu
Deux personnes gagnant un revenu
Trois personnes ou plus gagnant un revenu
Couples mariés avec d'autres personnes apparentées
Familles monoparentales
Un homme à leur tête
Une femme à leur tête
Aucune personne gagnant un revenu
Une personne gagnant un revenu
Deux personnes ou plus gagnant un revenu
Ensemble des familles autres que de personnes âgées
Personnes seules
Hommes âgés
Ne gagnant pas de revenu
Gagnant un revenu
Femmes âgées
Ne gagnant pas de revenu
Gagnant un revenu
Autres hommes que des hommes âgés
Ne gagnant pas de revenu
Gagnant un revenu
Autres femmes que des femmes âgées
Ne gagnant pas de revenu
Gagnant un revenu

Aux fins de la présente classification, les définitions suivantes s'appliquent :

Familles de personnes âgées : Le soutien économique principal est âgé de 65 ans et plus.

Couples mariés/conjoints : Les couples mariés, y compris les couples légalement mariés, les personnes vivant en union libre et les couples du même sexe, où le

soutien économique principal est l'une des deux personnes qui forment le couple marié.

Enfants : Le ou les enfants (naturels, par adoption, par alliance ou en foyer nourricier) du soutien économique principal qui sont âgés de moins de 18 ans. D'autres personnes apparentées peuvent aussi faire partie de la famille.

Famille monoparentale : Famille qui comprend au moins un enfant selon la définition ci-dessus. Les familles dont le parent est âgé de 65 ans et plus sont exclues.

Personne apparentée : Personne apparentée au soutien économique principal, par le sang, par alliance ou par adoption, ou qui vit en union libre avec cette personne.

Autre personne apparentée : Une ou plusieurs personnes de la famille économique qui n'est ni le soutien économique principal, ni son conjoint, ni un de ses enfants âgés de moins de 18 ans.

Concepts analytiques

Dollars courants par rapport à dollars constants

On entend par « dollars courants » leur valeur à la période courante. L'expression « dollars constants » renvoie aux dollars de plusieurs années exprimés selon leur valeur (« pouvoir d'achat ») au cours d'une année, appelée l'année de base. On effectue ce genre de rajustement en vue d'éliminer les effets des changements de prix généralisés. Les dollars courants sont convertis en dollars constants au moyen d'un indice des fluctuations des prix. L'indice dont on se sert le plus souvent pour le revenu des ménages ou le revenu familial, à condition qu'aucune utilisation spécifique du revenu ne soit précisée, est l'indice des prix à la consommation (IPC), qui reflète les habitudes de dépenses moyennes des consommateurs au Canada.

Le tableau suivant présente les taux annuels de l'indice des prix à la consommation. Si vous voulez convertir les dollars courants de n'importe quelle année en dollars constants, vous devez les diviser par l'indice de l'année en question et les multiplier par l'indice de l'année de base que vous avez choisie (n'oubliez pas que le numérateur renferme la valeur de l'indice de l'année à laquelle vous voulez convertir les dollars courants). Par exemple, selon l'indice, une somme de 10 000 $ en 1997 correspondrait à une somme de 10 548 $ en dollars constants de 2000 (10 000 $ × 113,5/107,6 = 10 548 $).

Tableau C
Indice des prix à la consommation, taux annuels, 1992=100

1980	52,4	1989	89,0	1998	108,6
1981	58,9	1990	93,3	1999	110,5
1982	65,3	1991	98,5	2000	113,5
1983	69,1	1992	100,0	2001	116,4
1984	72,1	1993	101,8		
1985	75,0	1994	102,0		
1986	78,1	1995	104,2		
1987	81,5	1996	105,9		
1988	84,8	1997	107,6		

Soutien économique/bénéficiaire d'un revenu

Le soutien économique est une personne qui a touché un revenu d'un emploi (traitements et salaires) ou d'un travail autonome durant l'année de référence. On entend habituellement par bénéficiaire d'un revenu une personne qui a reçu un revenu positif (ou négatif) donné.

Revenu moyen

Le revenu moyen correspond au revenu total ou « global » divisé par le nombre d'unités de la population. Il permet de suivre facilement la tendance du revenu agrégé, y compris les corrections apportées pour tenir des changements de la taille de la population.

L'utilisation du revenu moyen à des fins d'analyse comporte deux inconvénients. D'abord, comme le revenu de tout le monde est calculé, la moyenne est sensible aux valeurs extrêmes : des valeurs inhabituelles de revenus élevés auront un impact majeur sur l'estimation du revenu moyen, tandis que des valeurs inhabituelles de faible revenu, c'est-à-dire des valeurs hautement négatives, le feront baisser. (Voir aussi « Bénéficiaires par rapport à non-bénéficiaires » et « Valeurs négatives ».) De plus, cela ne donne aucune indication de la répartition du revenu entre les membres de la population. À cette fin, on peut utiliser des mesures comme les quintiles, les déciles ou les coefficients de Gini.

Bénéficiaires par rapport à non-bénéficiaires (valeurs de zéro)

Pour chaque tableau indiquant des revenus moyens, on doit se demander si les non-bénéficiaires de ce genre de revenu sont inclus ou exclus de la population. Dans le cas du revenu total de la famille, il importe peu d'inclure ou d'exclure les unités dont le revenu est de zéro, étant donné le faible nombre de familles touchées. Cependant, pour ce qui est du montant moyen des gains tirés d'un travail autonome, la valeur ne sera pas du tout la même si l'on inclut les personnes qui n'étaient pas des travailleurs autonomes. Les valeurs de zéro sont incluses

dans tous les tableaux portant sur les trois principaux concepts de revenu (revenu du marché, revenu total et revenu après impôt), les transferts gouvernementaux ou les impôts.

Valeurs négatives

Les sommes négatives déclarées comme revenu peuvent provenir de deux sources : les pertes nettes découlant d'un travail autonome (les dépenses excèdent les recettes) ou les pertes nettes sur placements (les pertes excèdent les gains). Comme pour les valeurs de zéro, les valeurs négatives peuvent considérablement influer sur les résultats. En général, dans les tableaux de revenu publiés, on traite les valeurs négatives comme les valeurs positives. Il y a toutefois quelques exceptions : pour le calcul des coefficients de Gini et de l'écart de faible revenu, les valeurs négatives sont converties à zéro, tandis que pour la détermination du principal soutien économique d'une famille ou d'un ménage, on retient plutôt la valeur absolue (voir « Soutien économique principal » sous la rubrique « Définitions de la famille »).

Quintiles et déciles

Les quintiles et déciles de revenu constituent une façon appropriée de catégoriser les unités d'une population donnée, du revenu le plus bas au revenu le plus élevé, afin de tirer des conclusions concernant la situation relative des personnes qui se situent aux extrémités ou au milieu de l'échelle. Plutôt que d'utiliser des tranches de revenu fixes, comme c'est le cas dans une répartition typique du revenu, c'est la taille de chaque groupe de population qui reste fixe.

D'abord, toutes les unités de la population, qu'il s'agisse de personnes ou de familles, sont classées, de la plus faible à la plus élevée, selon la valeur de leur revenu d'un type particulier, comme le revenu après impôt. Puis, la population est divisée en cinq groupes comprenant un nombre égal d'unités appelées quintiles. De même, la répartition de la population selon le revenu en 10 groupes – chaque groupe comprenant le même nombre d'unités – produit des déciles.

La plupart des analyses doivent porter sur les personnes appartenant à différents quintiles au sein d'une distribution de la population. On doit être prudent quand on fait des comparaisons entre des quintiles qui proviennent de distributions différentes, parce que le concept de population ou de revenu utilisé pour classer les unités peut avoir un effet important. Il est probable que les tranches de revenu représentées par chaque quintile et les personnes qui composent chaque quintile seront différentes.

Revenu médian

Le revenu médian est la valeur au dessus et au dessous de laquelle se situent la moitié des unités de la population qui ont des revenus inférieurs et la moitié qui

ont des revenus supérieurs. Pour calculer la valeur médiane du revenu, les unités sont classées de la plus faible à la plus élevée selon leur revenu, puis séparées en deux groupes de même taille. La valeur qui sépare ces groupes est le revenu médian. Elle correspond au 50^{e} centile.

Parce que le revenu médian correspond exactement au milieu de la distribution de revenu, il n'est pas, contrairement à la moyenne, touché par les valeurs de revenu extrêmes. En ce sens la médiane est utile, car elle permet de minimiser l'effet de valeurs anormalement élevées qui correspondent à un nombre relativement faible de personnes.

Comme les distributions de revenu sont en général asymétriques vers la gauche – autrement dit, concentrées dans la partie inférieure de l'échelle – le revenu médian est habituellement inférieur au revenu moyen.

Taux implicite des transferts gouvernementaux ou impôts

Le taux implicite des transferts ou des impôts, selon le cas, permet de montrer l'importance relative des transferts reçus ou des impôts payés à l 'égard de personnes ou de familles différentes. Ce concept est semblable au taux effectif d'imposition, mais non identique. Pour une personne ou une famille donnée, le taux effectif est le montant des transferts ou des impôts exprimé en pourcentage du revenu de cette personne ou de cette famille, habituellement le revenu du marché, le revenu total ou le revenu après impôt. Le taux implicite pour une population donnée est le montant moyen (ou agrégé) des transferts/impôts exprimé en pourcentage du revenu moyen (ou agrégé) de cette population.

Ajustement selon la taille de la famille (échelle d'équivalence)

Quand on compare les revenus des familles pour étudier des éléments comme le revenu adéquat ou le statut socio-économique, on tient souvent compte de la taille de la famille. Fondamentalement, il ne suffit pas de connaître la somme déclarée comme revenu pour avoir un portrait du bien-être économique d'une famille, il faut aussi connaître le nombre de personnes qui la compose. On a analysé le revenu de la famille à partir de deux approches. La première consiste à produire des données selon des types détaillés de familles, de sorte que pour un type de famille donné, les différences dans la taille de la famille ne sont pas significatives. De fait, de nombreuses mesures du revenu ont été recoupées selon le type détaillé de famille dans les tableaux publiés.

On peut aussi rajuster le montant du revenu pour tenir compte de la taille de la famille, à des fins d'analyse seulement. Le principal défi de cette approche consiste à sélectionner un facteur de rajustement approprié. Même si aucune méthode ne se démarque comme étant la meilleure, il vaut quand même mieux appliquer un certain facteur de rajustement que de ne pas rajuster du tout.

La méthode la plus simple consiste à utiliser le revenu par habitant, c'est-à-dire, de diviser le revenu de la famille par la taille de la famille. Le revenu par habitant a toutefois des limites : il a tendance à sous-estimer le bien-être économique des grandes familles comparativement à celui des petites familles. Il en est ainsi parce que le revenu par habitant suppose que le coût de la vie est le même pour chaque membre de la famille, alors que certains coûts, principalement ceux liés au logement, diminuent proportionnellement selon la taille de la famille (ils peuvent aussi être moins élevés pour les enfants que pour les adultes). Par exemple, on peut soutenir que les frais de logement pour un couple d'adultes mariés sans enfants ne sont pas supérieurs à ceux d'un adulte vivant seul.

Pour tenir compte de telles économies d'échelle, on se sert fréquemment d'une « échelle d'équivalence » qui permet de rajuster le revenu de la famille. Elle ne suppose pas implicitement des coûts égaux pour les autres membres de la famille, comme c'est le cas selon l'approche du revenu par habitant, mais constitue plutôt un ensemble de facteurs décroissants attribués au premier membre, au deuxième membre, etc. Le montant du revenu rajusté pour la famille est calculé en divisant la valeur du revenu par la somme des facteurs attribués à chaque membre.

Il n'y a pas d'échelle d'équivalence unique au Canada. Celle dont on se sert dans les tableaux de revenu publiés et dans des concepts comme la mesure de faible revenu (MFR) est toutefois largement acceptée. Dans cette échelle d'équivalence, les facteurs sont les suivants :

- la personne la plus âgée de la famille reçoit un facteur de 1,0;
- la personne suivante en âge reçoit un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille âgés de 16 ans et plus reçoivent chacun un facteur de 0,4;
- tous les autres membres de la famille de moins de 16 ans reçoivent un facteur de 0,3.

Par exemple, cela se traduit en un facteur total pour la division du revenu de seulement 1,4 pour un couple marié plutôt que de 2,0 (la taille de la famille). Une famille dont le revenu total est de 56 000 $ serait considérée comme ayant un niveau de vie équivalent à celui d'un adulte vivant seul dont le revenu est de 40 000 $, comparativement à un adulte dont le revenu est de 28 000 $ selon le calcul par habitant.

Coefficient de Gini

Le coefficient de Gini mesure le degré d'inégalité dans une distribution de revenus. Les coefficients de Gini sont publiés pour diverses mesures du revenu, comme le revenu du marché, le revenu total et le revenu après impôt, et ils servent à comparer l'uniformité de la répartition du revenu entre différents concepts de revenu au sein de diverses populations ou à l'intérieur de la même population au fil du temps.

Les valeurs du coefficient de Gini peuvent varier de 0 à 1. Une valeur de zéro indique que le revenu est divisé également entre les membres de la population, toutes les unités recevant exactement le même montant de revenu. À l'extrême opposé, un coefficient de Gini de 1 dénote une distribution parfaitement inégale au sein de laquelle une unité possède l'ensemble du revenu de l'économie. Une diminution de la valeur du coefficient de Gini peut, dans une large mesure, être interprétée comme une diminution de l'inégalité, et vice versa. En règle générale, lorsque l'on utilise les données de l'EDTR à l'échelle du Canada, une différence de 0,01 ou plus entre deux coefficients de Gini est considérée statistiquement significative.

Définitions du faible revenu

Seuils de faible revenu (SFR)

Les seuils de faible revenu (SFR) sont établis au moyen de données tirées de l'Enquête sur les dépenses des familles, maintenant appelée Enquête sur les dépenses des ménages. Ces seuils indiquent à quel niveau de revenu une famille peut se trouver dans le besoin parce qu'elle doit consacrer une proportion plus grande de son revenu à l'achat de nécessités que la famille moyenne de taille similaire. De façon plus particulière, le seuil est défini comme étant le revenu en deçà duquel une famille est susceptible de dépenser une proportion de 20 points de plus de son revenu pour la nourriture, le logement et l'habillement que la famille moyenne. Il existe des seuils distincts pour sept tailles de famille – de la personne vivant seule aux familles comptant sept membres ou plus – ainsi que pour cinq tailles de région de résidence – des régions rurales aux régions urbaines comptant une population supérieure à 500 000 habitants.

Calcul des seuils de faible revenu

La première étape dans la production d'une série de seuils de faible revenu consiste à calculer la proportion du revenu qu'une famille consacre en moyenne à la nourriture, au logement et à l'habillement. L'Enquête sur les dépenses des familles de 1992 a révélé que, en moyenne, les familles dépensent 44 % de leur revenu après impôt (et 35 % de leur revenu total « avant impôt ») pour l'achat de ces nécessités. On ajoute ensuite 20 points, ce qui donne 64 % du revenu après impôt. Ce calcul est effectué en fonction de l'hypothèse selon laquelle une famille

qui dépense plus que cette proportion de son revenu pour l'achat de nécessités se trouve en bien plus mauvaise posture que la moyenne des familles. La dernière étape consiste à examiner la répartition du revenu selon les dépenses et à déterminer, au moyen d'une droite de régression, le niveau de revenu à partir duquel une famille a tendance à dépenser une proportion de 20 points de plus que la moyenne pour les nécessités comme la nourriture, le logement et l'habillement.

Mise à jour des seuils de faible revenu et changement de l'année de base

Deux années de référence jouent un rôle dans le calcul d'une série de seuils de faible revenu : l'année de base et l'année de référence du revenu. L'année de base fournit le montant dépensé en moyenne pour la nourriture, le logement et l'habillement. Ce montant en pourcentage est utilisé pour calculer un ensemble de seuils pouvant être utilisés avec les données sur le revenu de l'année en question. On peut obtenir des seuils pour d'autres années de référence du revenu en appliquant le taux d'inflation de l'indice des prix à la consommation (IPC) correspondant à l'ensemble de base des seuils.

L'utilisation de l'IPC pour effectuer une mise à jour des seuils permet de tenir compte de l'inflation, mais elle ne rend compte d'aucun changement qui pourrait être survenu dans les dépenses moyennes au titre des nécessités. Pour mesurer ces changements, Statistique Canada a mis au point un nouvel ensemble de seuils des dépenses moyennes après chaque Enquête sur les dépenses des familles. On se réfère à ces seuils comme à des « bases », parce que les dépenses moyennes pour des nécessités au cours de cette année de base ont servi au calcul des seuils. Les deux plus récentes années de base utilisées sont 1992 et 1986. Les seuils fondés sur 1992 sont ceux qui sont le plus couramment utilisés par nos utilisateurs, et ils sont disponibles pour les années de référence du revenu à partir de 1980.

Taux de faible revenu

Les taux de faible revenu peuvent être calculés pour des personnes ou des familles. Dans l'un ou l'autre cas, le revenu qui est comparé au seuil est le revenu de l'ensemble de la famille économique. L'expression « personnes à faible revenu » devrait être interprétée comme désignant les personnes faisant partie d'une famille à faible revenu et les personnes vivant seules dont le revenu se situe sous le seuil de faible revenu. De la même façon, par « enfants à faible revenu », on entend les « enfants qui vivent dans des familles à faible revenu ». Autrement dit, tous les membres d'une famille économique ont le même statut de faible revenu, mais ils sont comptés séparément au moment du calcul des taux de faible revenu basés sur des personnes.

Dans le calcul des taux de faible revenu, on utilise la taille de la famille et la taille de la collectivité pour trouver le seuil approprié. Le revenu de la famille est ensuite comparé à ce seuil. Si on calcule le taux de faible revenu de la famille, la famille est considérée comme à faible revenu si son revenu est inférieur à ce seuil.

Dans le cas où l'unité d'analyse est la personne, on considère chacun des membres d'une famille comme étant à faible revenu si le revenu de la famille est inférieur à ce seuil.

Utilisation des SFR après impôt et avant impôt

La part moyenne du revenu que les familles consacrent à la nourriture, au logement et à l'habillement occupe une place prépondérante dans le calcul des seuils de faible revenu et constitue sans aucun doute une mesure utile du bien-être économique, quel que soit le concept de revenu utilisé. La décision d'opter pour le revenu après impôt ou le revenu total – ou même le revenu du marché – dépend de si l'on désire tenir compte ou non du pouvoir d'achat additionnel que confèrent les transferts gouvernementaux et de la réduction de ce pouvoir d'achat découlant de la nécessité de payer des impôts.

Dans le passé, Statistique Canada a produit deux séries de seuils de faible revenu et les taux correspondants : ceux fondés sur le revenu total (c'est-à-dire le revenu incluant les transferts gouvernementaux, avant la déduction de l'impôt sur le revenu) et ceux fondés sur le revenu après impôt.

On a choisi de mettre en évidence les taux après impôt, pour deux raisons principales. D'une part, l'impôt sur le revenu et les transferts constituent deux mécanismes de redistribution du revenu. Les taux de faible revenu calculés avant impôt ne reflètent qu'en partie l'incidence totale de la redistribution découlant du système fiscal et de transferts du Canada, puisqu'ils incluent l'effet des transferts, mais non l'effet de l'impôt sur le revenu. D'autre part, étant donné que l'achat de nécessités est effectué avec des dollars après impôt, il est logique d'utiliser le revenu après impôt des personnes pour tirer des conclusions au sujet de leur bien-être économique global.

Une note au sujet du calcul des seuils de faible revenu avant impôt par rapport aux seuils après impôt : le calcul de chaque ensemble de seuils est effectué de façon indépendante. Il n'y a pas de relation simple, comme le montant moyen de l'impôt à payer, qui distingue les deux niveaux. On effectue plutôt le calcul total des seuils à deux reprises – à la fois sur une base avant impôt, puis après impôt.

Différences dans les taux après impôt et avant impôt

Les seuils de faible revenu après impôt ainsi que les taux après impôt qui en résultent ont été publiés à partir de 1980. Le nombre de personnes se situant sous ces seuils est toujours demeuré plus faible sur une base après impôt qu'avant impôt. Ce résultat peut sembler illogique à première vue, étant donné que le revenu après impôt ne peut pas être supérieur à celui avant impôt, puisque tous les transferts, y compris les crédits d'impôts remboursables, sont inclus dans la définition du revenu total « avant impôt ». Toutefois, avec une mesure relative du faible revenu comme le SFR, un tel résultat est prévisible dans le cadre de tout

système d'imposition dans lequel les contribuables ayant des revenus plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible. En effet, les taux d'imposition « progressifs », comme on les appelle souvent, engendrent une distribution du revenu plus comprimée. Par conséquent, certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en relativement meilleure position lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt et, selon ce critère, ne figurent pas parmi les familles à faible revenu.

Écart de faible revenu

L'écart de faible revenu, appelé antérieurement « revenu déficitaire » représente le manque à gagner d'une famille à faible revenu par rapport au seuil de faible revenu pertinent. Pour les fins du calcul de cet écart, les revenus négatifs sont traités comme s'ils étaient de zéro.

Par exemple, une famille ayant un revenu de 15 000 $ et dont le seuil de faible revenu pertinent est de 20 000 $ aurait un écart de faible revenu de 5 000 $. En termes de pourcentage, il s'agit d'un écart de 25 %. L'écart moyen pour une population donnée, exprimé en dollars ou en pourcentage, correspond à la moyenne de ces valeurs calculées pour chaque unité.

Mesure fondée sur un panier de consommation (MPC)

Développement des ressources humaines Canada travaille en collaboration avec les ministères des services sociaux des provinces et des territoires à établir une « mesure fondée sur un panier de consommation » (MPC). Cette approche vise à établir le coût d'un panier de consommation de biens et de services nécessaires, qui comprend notamment la nourriture, le logement, l'habillement et le transport, ainsi qu'un multiplicateur pour couvrir d'autres biens essentiels. Les résultats obtenus serviront à définir les niveaux de revenu nécessaires pour couvrir le coût du panier de consommation.

Le même argument utilisé pour justifier l'utilisation des taux de faible revenu après impôt peut également servir à légitimer ce choix du revenu après impôt pour comparer les seuils établis au moyen de la mesure fondée sur le panier de consommation. C'est-à-dire qu'une mesure du bien-être devrait tenir compte du montant qui est réellement disponible pour les dépenses. Le concept de revenu proposé aux fins de la comparaison avec les seuils de la mesure fondée sur le panier de consommation va même plus loin que celui du revenu après impôt, du fait qu'il comporte également une déduction des autres dépenses obligatoires, comme les pensions alimentaires, les frais de garde d'enfants liés au travail et les cotisations de l'employé à des régimes de pension et à l'assurance-emploi. Statistique Canada a commencé à recueillir certaines données qui seraient nécessaires pour produire des taux basés sur la mesure fondée sur le panier de consommation.

Ce type de mesure est souvent qualifié de mesure « absolue » même si, de toute évidence, il est nécessaire de faire preuve de jugement lorsqu'il s'agit de préciser le contenu du panier de biens et de services. Néanmoins, le seuil est absolu dans le sens où il ne dépend pas directement de la répartition du revenu.

À propos de la pauvreté et du faible revenu

Ivan P. Fellegi
Statisticien en chef du Canada

Depuis quelque temps, les médias traitent abondamment des seuils de faible revenu de Statistique Canada et de leur lien avec la mesure de la pauvreté. L'utilisation des seuils de faible revenu comme seuils de pauvreté est au centre du débat, même si Statistique Canada affirme clairement depuis leur diffusion, il y a plus de 25 ans, que ce n'est pas le cas. Étant donné la grande attention accordée à cette question depuis quelque temps, Statistique Canada saisit l'occasion de réitérer sa position sur le sujet.

Bien des personnes et des organisations, tant au Canada qu'à l'étranger, veulent tout naturellement savoir combien de personnes et de familles vivent dans la « pauvreté » et comment leur nombre évolue. Devant ce besoin, différents groupes ont, à divers moments, élaboré des mesures diverses qui sont supposées diviser la population en deux groupes : les gens pauvres et ceux qui ne le sont pas.

Malgré ces efforts, il n'existe pas encore de définition de la pauvreté acceptée à l'échelle internationale, contrairement à d'autres mesures, comme celles de l'emploi, du chômage, du produit intérieur brut, des prix à la consommation et du commerce international notamment. Cela n'est pas surprenant étant donné l'absence d'un consensus à l'échelle internationale sur ce qu'est la pauvreté et sur la façon de la mesurer. Un tel consensus a précédé l'établissement de toutes les autres normes internationales.

L'absence d'une définition acceptée à l'échelle internationale indique en outre qu'on ne sait pas bien si une définition internationale normalisée devrait permettre de faire des comparaisons du bien-être entre les pays par rapport à une telle norme, ou s'il y aurait lieu de fixer des seuils de pauvreté selon les normes en vigueur dans chaque pays.

Parmi les seuils de pauvreté proposés, on note des mesures relatives (vous êtes pauvre si vos moyens sont modestes comparativement à ceux d'autres personnes au sein de votre population) et des mesures absolues (vous êtes pauvre si vous n'avez pas les moyens d'acheter un panier particulier de biens et services jugés essentiels). Les deux approches font appel à la subjectivité et aboutissent forcément à des choix arbitraires.

Dans le cas du revenu relatif, la décision fondamentale à prendre consiste à déterminer à quelle fraction du revenu global moyen ou médian correspond la pauvreté. La moitié? Le tiers? Une autre proportion? Dans le cas du revenu absolu, on doit se poser un nombre beaucoup plus grand de questions pour établir un seuil de pauvreté. Avant de calculer le revenu nécessaire à l'achat des « nécessités » de la vie, il faut d'abord décider de ce qui est une « nécessité » en matière de nourriture, d'habillement et de logement et d'une multitude d'autres achats allant des déplacements aux livres.

La difficulté sous-jacente tient au fait que la notion de pauvreté est intrinsèquement liée à l'atteinte d'un consensus social à un moment particulier dans un pays donné. Une personne qui s'en tire passablement bien selon les normes d'un pays en développement pourrait très bien être considérée comme désespérément pauvre au Canada. Et même à l'intérieur d'un pays, la perspective change avec le temps. Ainsi, un niveau de vie jugé acceptable au siècle dernier pourrait très bien sembler inacceptable aujourd'hui.

C'est le processus politique qui permet aux sociétés démocratiques d'arriver à des consensus sociaux sur des questions de nature intrinsèquement subjective. Or, ce processus ne relève certainement pas du bureau national de la statistique du Canada, qui est fier de son objectivité et dont la crédibilité repose sur la mise en pratique de cette objectivité.

Au Canada, le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur la recherche et l'information dans le domaine du développement social a été mis sur pied pour instaurer une façon de définir et de mesurer la pauvreté. Ce groupe, qui a été créé par Développement des ressources humaines Canada et les ministres des services sociaux de divers secteurs de compétence, a proposé une mesure préliminaire de la pauvreté fondée sur un panier de consommation — un panier dont les biens et services ont un prix sur le marché. Le seuil de pauvreté se fonderait sur le revenu nécessaire pour acheter les articles contenus dans ce panier.

Lorsque les gouvernements auront formulé une définition, Statistique Canada s'emploiera à estimer le nombre de personnes dites pauvres selon cette définition. Il va sans dire que cette tâche devra respecter son mandat et son souci d'objectivité. Entre-temps, Statistique Canada ne mesure pas et ne peut pas mesurer le seuil de « pauvreté » au Canada.

Depuis bon nombre d'années, Statistique Canada publie une série de mesures appelées seuils de faible revenu. Nous soulignons régulièrement les grandes différences qui existent entre ces seuils et les mesures de la pauvreté. Les seuils de faible revenu s'obtiennent à l'aide d'une méthodologie logique et bien définie qui permet de déterminer les personnes qui s'en tirent beaucoup moins bien que la moyenne. Bien entendu, s'en tirer beaucoup moins bien que la moyenne ne signifie pas nécessairement qu'on soit pauvre.

Néanmoins, en l'absence d'une définition acceptée de la pauvreté, ces statistiques ont été utilisées par de nombreux analystes pour étudier les caractéristiques des familles qui, toutes proportions gardées, sont les plus démunies au Canada. Ces mesures nous ont permis de signaler d'importantes tendances, comme la composition changeante de ce groupe au fil des ans. Par exemple, les personnes âgées étaient de loin le groupe le plus fortement représenté dans la catégorie des personnes à « faible revenu », il y a 20 ou 30 ans, alors que, plus récemment, les familles monoparentales ayant à leur tête une femme ont vu leur proportion s'accroître de façon importante.

Nombreux sont ceux, à l'intérieur et à l'extérieur de la fonction publique, qui considèrent ces faits et d'autres renseignements comme utiles. Par conséquent, à l'issue d'une vaste consultation publique tenue par Statistique Canada il y a 10 ans, c'est presque à l'unanimité qu'on nous a demandé de continuer à publier nos analyses du faible revenu. De plus, en l'absence d'une méthodologie de rechange généralement acceptée, la majorité des personnes consultées ont insisté pour que nous continuions à utiliser nos définitions actuelles.

À défaut de consensus social, sanctionné par l'appareil politique, relativement aux personnes qui devraient être considérées comme « pauvres », certains groupes et individus utilisent les seuils de faible revenu de Statistique Canada comme une définition de facto de la pauvreté. Nous n'avons rien à redire tant et aussi longtemps que cela représente leur propre opinion de la façon dont la pauvreté devrait être définie au Canada : tout le monde a droit à ses idées. Mais cela ne représente certainement pas le point de vue de Statistique Canada sur la façon dont il conviendrait de définir la pauvreté.

5. Lignes directrices pour l'application des poids

Les microdonnées des fichiers à grande diffusion ne sont pas pondérées. Il est du ressort des utilisateurs des données d'appliquer les poids appropriés, compte tenu des résultats qu'ils veulent produire. Si l'on n'applique pas les poids appropriés, les estimations effectuées à partir des microdonnées ne peuvent être considérées comme représentatives de la population observée, et elles ne correspondront pas à celles que produirait Statistique Canada. On retrouve les poids sous la variable « contrôle de l'échantillon ». Dans le FMGD de l'EDTR, la variable de poids est ICSWT26.

6. Lignes directrices pour la diffusion (qualité des données et arrondissement)

Les utilisateurs de microdonnées devraient appliquer les règles d'évaluation de la qualité des données figurant ci-dessous à toutes les estimations qu'ils produisent et ne devraient retenir que celles qui répondent aux critères s'appliquant à la diffusion. Les estimations qui ne répondent pas à ces critères ne sont pas fiables.

Introduction

Les lignes directrices pour la diffusion et la publication s'appuient sur le concept de variabilité d'échantillonnage, afin de déterminer si les estimations tirées des microdonnées sont fiables. La variabilité d'échantillonnage peut être définie comme l'erreur dans les estimations qui découle du fait qu'on effectue l'enquête auprès d'un échantillon plutôt que de l'ensemble de la population. Le concept d'erreur-type et les mesures connexes du coefficient de variation et de l'intervalle de confiance fournissent une indication de l'ampleur de la variabilité d'échantillonnage.

L'erreur-type et le coefficient de variation ne servent pas à mesurer les biais systématiques des données d'enquêtes qui pourraient avoir des répercussions sur les estimations. Ils sont plutôt fondés sur l'hypothèse que les erreurs d'échantillonnage suivent une distribution normale de probabilités.

Sous réserve de cette hypothèse, il est possible d'estimer dans quelle mesure les divers échantillons qui ont le même plan et le même nombre d'observations pourraient aboutir à des résultats différents. Cela donne une idée de la marge d'erreur susceptible d'être comprise dans les estimations dérivées de notre échantillon unique.

Pour une description plus complète des mesures de la variabilité d'échantillonnage, voir A. Satin et W. Shastry, *L'échantillonnage : un guide non mathématique*, Statistique Canada, n° 12-602F au catalogue.

Tailles minimum des estimations destinées à la diffusion

De façon générale, plus l'échantillon est petit, plus la variabilité d'échantillonnage est grande. Par conséquent, les estimations concernant de petits sous-groupes de population sont moins fiables que celles relatives à des sous-groupes importants. La taille minimum admise des estimations, aussi appelée seuil de diffusion, permet de déterminer rapidement si une estimation peut être diffusée, avant d'appliquer les tests plus rigoureux qui reposent sur le coefficient de variation. Les seuils de diffusion sont calculés spécialement pour l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, selon la taille et le plan de l'échantillon.

On doit respecter les seuils pour le nombre non pondéré et le nombre pondéré.

- Nombre non pondéré : Le nombre d'observations doit être d'au moins 25. Si le nombre non pondéré est inférieur à 25, l'estimation pondérée ne devrait pas être diffusée, peu importe la valeur de son coefficient de variation.

- Nombre pondéré : Le tableau figurant ci-dessous montre les niveaux minimum des nombres pondérés selon la région géographique. Dans le cas d'une estimation obtenue à partir d'un variable numérique, comme une

moyenne, on compare le seuil avec l'estimation de la population à laquelle la valeur s'applique (par exemple, le nombre total d'heures travaillées par les travailleurs rémunérés s'applique à la population de ces derniers).

Tableau D
Seuils de diffusion fondés sur l'estimation/le nombre pondéré

CANADA	13 000
Terre-Neuve-et-Labrador	2 500
Ile-du-Prince-Édouard	1 500
Nouvelle-Écosse	4 000
Nouveau-Brunswick	2 500
Québec	14 000
Ontario	14 500
Manitoba	6 500
Saskatchewan	2 500
Alberta	6 000
Colombie-Britannique	11 000

Valeurs agrégées et moyennes par province

Il faut tenir compte, lors de la tabulation de valeurs agrégées et de moyennes par province, que pour un petit nombre d'observations, le code indiquant la province a été supprimé. Par conséquent, il y aura un léger biais dans les estimations provinciales.

Lignes directrices pour l'arrondissement

Une fois qu'il a été déterminé que les résultats obtenus sont fiables, le niveau d'arrondissement correspond au niveau de précision des données. Les lignes directrices qui suivent devraient être utilisées pour l'arrondissement.

- Toutes les estimations devraient être arrondies pour ne comporter que trois chiffres significatifs au maximum.

- Les estimations de sous-groupes de population devraient être arrondies à la centaine près.

- Les taux et les pourcentages devraient être arrondis à la décimale près.

Il convient de souligner que tous les calculs doivent être faits à partir d'éléments non arrondis, puis arrondis au moyen de la technique d'arrondissement classique.

Dans la technique d'arrondissement, si le premier ou le seul chiffre à supprimer se situe entre 0 et 4, le dernier chiffre à conserver ne change pas. Si le premier ou le

seul chiffre à supprimer se situe entre 5 et 9, on augmente de 1 la valeur du dernier chiffre à conserver. Par exemple, selon la technique d'arrondissement classique à la centaine près, une estimation de 49 448 serait arrondie à 49 400, et une estimation de 49 252, à 49 300. Le chiffre 1,78 % serait arrondi à 1,8 %.

Test d'hypothèse compris dans les progiciels statistiques

Nous rappelons aux utilisateurs de microdonnées que les résultats des test d'hypothèse (p.ex., valeurs de p accompagnant les statistiques t ou statistiques de Pearson) fournis automatiquement par la plupart des progiciels statistiques courants sont erronés lorsque les données analysées proviennent d'enquêtes complexes comme l'EDTR. Ces progiciels supposent au départ qu'on a procédé à un échantillonnage aléatoire simple. C'est donc dire qu'ils ne tiennent pas compte des caractéristiques spéciales du plan de sondage de l'EDTR, comme la stratification, la mise en grappes et les probabilités inégales de sélection. Même si nombre de progiciels courants acceptent des probabilités inégales de sélection dans la production d'estimations, du fait qu'ils permettent le recours à la pondération pour la production des estimations, ils ne prennent pas correctement en considération le plan de sondage lors du calcul des estimations de la variance, un élément essentiel pour la plupart des tests statistiques.

Pour effectuer des tests d'hypothèses, il existe une méthode en deux étapes qui utilise les progiciels statistiques courants pour calculer les paramètres du test. Il s'agit d'abord d'estimer les caractéristiques d'intérêt (des comptes ou des moyennes) en se servant des poids fournis dans les fichiers de microdonnées, puis d'obtenir des estimations de la variance approximative de ces caractéristiques, grâce au même progiciel que celui servant à produire les estimations des caractéristiques, mais en appliquant cette fois un poids ajusté correspondant au quotient du poids original par la moyenne des poids originaux de l'ensemble des observations utilisées pour les calculs. L'erreur-type peut être calculée à partir de l'estimation et de l'estimation simulée de la variance. Ces valeurs prises en combinaison (l'estimé, la variance, et l'erreur-type) peuvent servir ensuite à formuler des tests sur les statistiques. Il convient cependant de noter que cette méthode ne donne que des estimations approximatives de la variance.

Il convient de souligner que les utilisateurs du FMGD de l'EDTR ne peuvent pas obtenir facilement de meilleures estimations de la variance fondée sur le plan de sondage en utilisant des progiciels conçus spécifiquement pour les données d'enquête. Les informations sur le plan de sondage qui seraient nécessaires à cette fin ne sont en effet toujours pas disponibles dans les fichiers de données de l'EDTR pour des raisons de confidentialité. Toutefois, on peut obtenir de Statistique Canada, contre recouvrement des coûts, de meilleures estimations de la variance.

7. Confidentialité des microdonnées à grande diffusion

La production d'un fichier de microdonnées à grande diffusion comprend de nombreuses mesures de protection visant à éviter l'identification d'une personne. Les enquêtes longitudinales comportent un défi supplémentaire du point de vue de la confidentialité, étant donné que des données sont recueillies pour une même personne pendant plusieurs années. C'est pour cette raison que Statistique Canada planifie de ne diffuser que des fichiers à grande diffusion transversaux de l'EDTR. Le nombre de sujets compris dans l'EDTR augmente aussi le traitement supplémentaire requis pour assurer la confidentialité. La confidentialité du fichier à grande diffusion est assurée principalement par la réduction du nombre de données, c'est-à-dire la suppression de variables complètes ou de certains détails qu'elles comprennent, ou encore le regroupement de ces détails.

Dans le cadre de l'EDTR, on utilise un certain nombre de techniques pour assurer la confidentialité.

- Le fichier à grande diffusion de l'EDTR consiste en un échantillon des ménages sélectionnés de façon aléatoire à partir de l'échantillon complet de l'EDTR.

- Toutes les variables permettant l'identification directe de personnes sont évidemment supprimées du fichier. Il s'agit du nom, du numéro de téléphone et d'autres données utilisées pour la collecte.

- Regroupement de catégories. Cette méthode est appliquée aux variables catégoriques (c'est-à-dire qualitatives).

- Codage supérieur et inférieur. Les valeurs très élevées et très faibles sont généralement rares ou uniques au sein d'une population. De telles valeurs extrêmes sont remplacées par la valeur d'un seuil supérieur ou inférieur.

- Arrondissement. Certaines variables, particulièrement celles de nature pécuniaire, sont arrondies.

- Suppression de caractéristiques. Dans certain cas, les combinaisons de variables peuvent poser un problème. On a examiné des totalisations croisées détaillées des caractéristiques, afin de repérer ces cas, puis on a supprimé ou regroupé certaines des valeurs.

- Les enregistrements et les variables imputés du fichier ne sont pas identifiés comme tels.

- Ajout de « bruit » (perturbation). Certaines valeurs numériques ont peut-être été rajustées de façon aléatoire à la hausse ou à la baisse selon des montants et

des proportions inégaux, tout en maintenant l'intégrité des données, afin de permettre la production de statistiques exactes et précises.

8. Sources, méthodes et procédures d'estimation

Contenu de l'enquête

L'EDTR vise à saisir les changements survenus dans le bien-être économique des personnes et des familles au fil du temps et les facteurs déterminants des changements qui touchent le marché du travail et le revenu. L'enquête permet l'analyse des fluctuations de la population active d'après le cycle de vie ou le cycle économique; des répercussions des événements familiaux sur l'activité sur le marché du travail et sur la rémunération; des facteurs contribuant à l'instabilité du revenu; ou de ce qui provoque le début ou la fin d'un épisode de faible revenu; des changements relatifs à la composition du revenu au fil du temps. Comme l'EDTR comporte en plus une vaste sélection de variables du capital humain, on s'en sert aussi pour des études portant sur des sujets comme les écarts de salaires et de gains entre les sexes.

Les principaux thèmes de l'EDTR sont illustrés dans le graphique ci-dessous.

Graphique A
Organisation du contenu

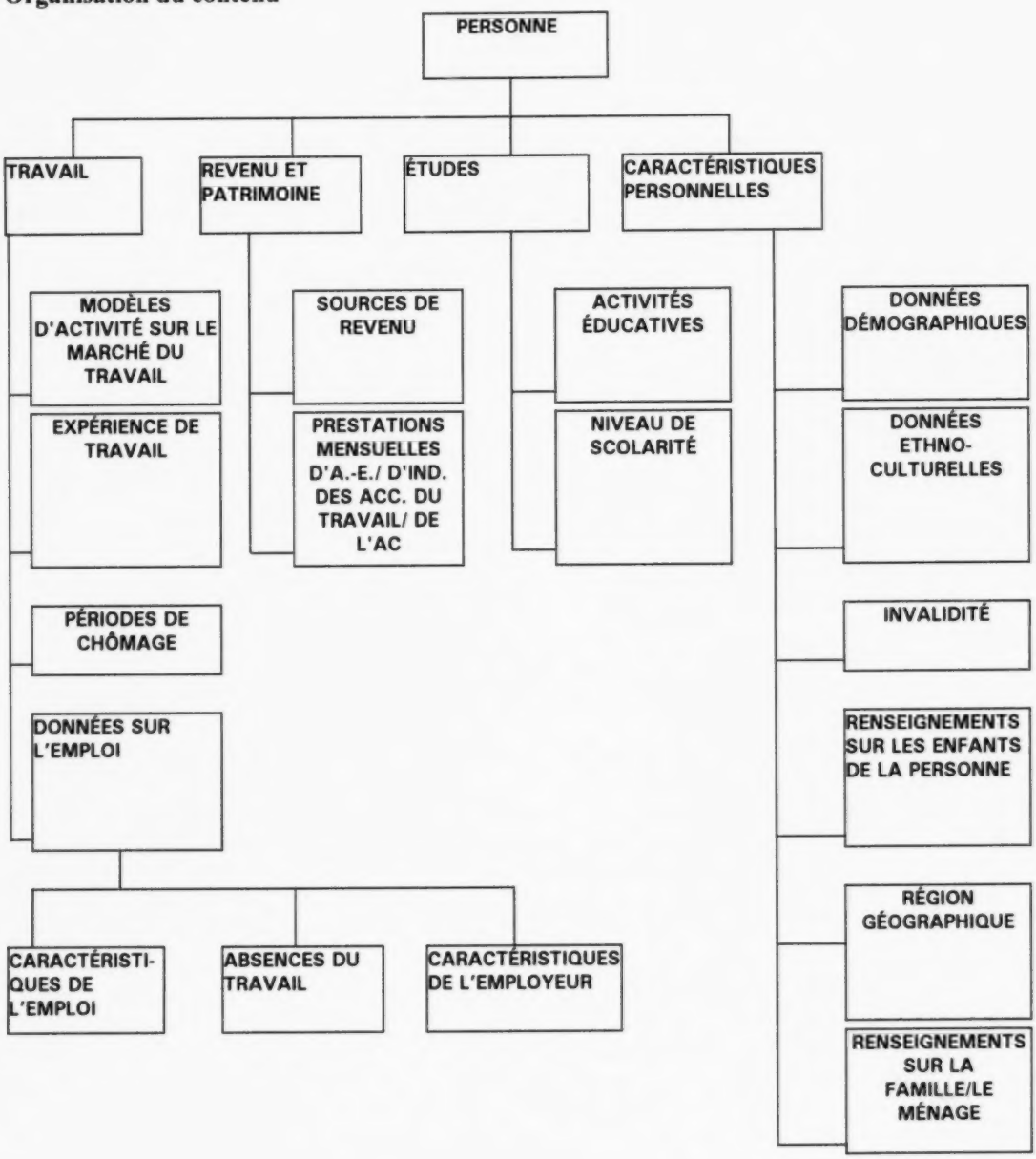

Univers de l'enquête

L'EDTR couvre toutes les personnes au Canada, à l'exclusion des résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, des personnes qui résident en établissement et des personnes vivant dans des réserves indiennes. Dans l'ensemble, ces exclusions représentent moins de 3 % de la population.

Échantillon

Les échantillons de l'EDTR sont sélectionnés à partir de l'Enquête sur la population active (EPA), une enquête mensuelle, ce qui fait qu'ils partagent le même plan de sondage que cette dernière. L'échantillon de l'EPA est prélevé à partir d'une base aréolaire et se fonde sur un plan stratifié à plusieurs degrés qui s'appuie sur l'échantillonnage probabiliste. L'échantillon est composé de six échantillons indépendants. On les appelle des groupes de renouvellement, parce que tous les mois, un sixième de l'échantillon (soit un groupe de renouvellement) est remplacé.

L'échantillon de l'EDTR est composé de deux panels. Chacun d'eux comprend deux groupes de renouvellement de l'EPA et englobe près de 15 000 ménages. Les membres d'un panel sont suivis pendant une période de six années consécutives. Un nouveau panel est introduit tous les trois ans. Par conséquent, deux panels se chevauchent toujours. Le diagramme suivant illustre comment et quand les panels se recoupent.

Graphique B
Plan de recoupement de l'échantillon de l'EDTR

1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Panel 1											
			Panel 2								
						Panel 3					
									Panel 4		

Collecte des données

Chaque ménage échantillonné dans le cadre de l'EDTR est interviewé jusqu'à 12 fois sur une période de six ans. Tous les ans, en janvier, les intervieweurs recueillent des données sur les expériences des répondants sur le marché du travail durant l'année civile précédente. On recueille par la même occasion des renseignements sur les relations familiales et les activités éducatives. Les caractéristiques démographiques des membres des familles et des ménages représentent un instantané de la population à la fin de chaque année civile.

Chaque année, en mai, on recueille des données sur le revenu auprès des mêmes ménages échantillonnés. L'interview sur le revenu est reportée jusqu'en mai pour tirer parti de la période de déclaration de revenus, moment où les répondants sont plus au fait de leur situation financière. Comme dans l'EFC, la période de référence pour le revenu est l'année civile précédente.

Pour réduire le fardeau de réponse, les répondants peuvent autoriser Statistique Canada, aux fins de l'EDTR, à consulter leur formulaire T1. Plus de 80 % des répondants de l'EDTR consentent à ce qu'on utilise leurs dossiers administratifs. Ils ne sont donc pas contactés en mai pour l'interview sur le revenu.

Les interviews de l'EDTR sont administrées par téléphone et assistées par ordinateur (IAO). L'intervieweur lit les questions qui apparaissent à l'écran et entre les données déclarées. Dans le logiciel de collecte, des enchaînements de questions et des mécanismes de vérification permettent aux intervieweurs de déceler et de régler immédiatement les incohérences dans les réponses. La collecte des données concernant des dates (p. ex., les périodes d'emploi, les périodes de chômage, les interruptions de travail) est grandement améliorée grâce à l'utilisation d'une telle technique interactive de saisie des données. En outre, l'IAO permet à l'intervieweur de relire aux répondants les renseignements qu'ils ont fournis lors de l'interview précédente. Cet outil aide donc les répondants à mieux se rappeler des événements passés.

Les réponses par personne interposée sont acceptées dans le cadre de l'EDTR. Ainsi, un membre du ménage peut répondre au nom de n'importe quel autre membre du ménage, à condition qu'il le veuille et qu'il soit bien informé.

Qualité des données

Il y a deux genres d'erreurs inhérentes aux données d'enquête : les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage. La fiabilité des estimations d'enquête repose sur l'incidence combinée des erreurs d'échantillonnage et des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Erreurs d'échantillonnage

Des erreurs d'échantillonnage se produisent parce que l'on tire des conclusions pour l'ensemble de la population sur la base de données obtenues auprès de seulement un échantillon de la population. Les résultats ainsi obtenus diffèrent généralement de ceux que l'on obtiendrait si les renseignements avaient été recueillis auprès de l'ensemble de la population. Les erreurs attribuables à l'application à l'ensemble de la population des conclusions relatives à un échantillon sont appelées erreurs d'échantillonnage. Le plan de sondage, la variabilité des caractéristiques de la population que l'enquête mesure, de même que la taille de l'échantillon déterminent l'ampleur de l'erreur d'échantillonnage.

De plus, pour un plan de sondage donné, l'importance de l'erreur d'échantillonnage variera selon les méthodes d'estimation employées.

Erreur-type et coefficient de variation

Une mesure commune de l'erreur d'échantillonnage est l'erreur-type (e.-t.). L'erreur type mesure le degré de variation dans les estimations selon qu'on sélectionne un échantillon donné plutôt qu'un autre de même taille et ayant un plan de sondage identique. L'erreur-type sert également à calculer les intervalles de confiance associés à une estimation (Y). Les intervalles de confiance servent à exprimer la précision de l'estimation. Il a été prouvé mathématiquement que, si l'échantillonnage était répété plusieurs fois, la valeur de la population réelle s'inscrirait dans l'intervalle de confiance Y ± 2ET, 95 fois sur 100 et dans l'intervalle de confiance plus restreint défini par Y ± ET, 68 fois sur 100. Une autre mesure importante de l'erreur d'échantillonnage est le coefficient de variation, qui est calculé comme la valeur en pourcentage de l'erreur-type sur l'estimation Y (c'est-à-dire 100 x ET / Y).

L'exemple suivant illustre les rapports entre l'erreur- type, les intervalles de confiance et le coefficient de variation. Supposons que le revenu moyen estimé d'une source donnée est de 10 000 $ et que l'erreur-type correspondante est de 200 $. Le coefficient de variation est donc égal à 2 %. L'intervalle de confiance de 95 % estimé à partir de cet échantillon varie de 9 600 $ à 10 400 $, c'est-à-dire, 10 000 $ ± 400 $. Cela signifie qu'avec un degré de confiance de 95 %, on peut affirmer que le revenu moyen de la population cible se situe entre 9 600 $ et 10 400 $.

Les erreurs-types correspondant aux estimations de l'EDTR sont calculées selon la méthode bootstrap. Pour plus de détails sur les erreurs types et les coefficients de variation, voir la publication de Statistique Canada intitulée *Méthodologie de l'Enquête sur la population active* (n° 71-526-XPB au catalogue).

Les erreurs-types et les coefficients de variations des estimations produites à partir de ce fichier sont disponibles sur demande. Une méthode pour obtenir des approximations est fournie à la section 6 de cette publication.

Erreurs non dues à l'échantillonnage

Les erreurs non dues à l'échantillonnage sont le fait habituellement d'erreurs humaines, comme les erreurs d'inattention, les malentendus et les interprétations erronées. Les erreurs qui se produisent de façon aléatoire auront très peu d'effet sur un grand nombre d'observations. En revanche, les erreurs systématiques peuvent influer considérablement sur la fiabilité des estimations. Dans le cadre de l'EDTR, énormément de temps et d'efforts sont consacrés à la réduction des erreurs non dues à l'échantillonnage.

Les erreurs non dues à l'échantillonnage peuvent provenir de diverses sources, comme que les erreurs de couverture, de réponse, de non-réponse et de traitement.

Il y a erreur de couverture quand les unités de la base de sondage ne représentent pas exactement la population cible. On peut avoir omis des unités de la base de sondage (sous-dénombrement), inclus des unités qui n'appartiennent pas à la population cible (surdénombrement) ou inclus les mêmes unités plus d'une fois (unités en double). Le problème le plus commun est celui du sous-dénombrement.

Le taux de glissement constitue une mesure de l'erreur de couverture de l'enquête. On le définit comme étant la différence en pourcentage entre les totaux de contrôle (tirés des estimations démographiques) et les chiffres d'échantillon pondérés. Les taux de glissement dans le cas des enquêtes auprès des ménages sont habituellement positifs, compte tenu du problème relativement plus fréquent de sous-dénombrement de la population. Par exemple, selon les chiffres présentés ci-dessous, l'EDTR couvrait en 2000 87,36 % de sa population cible.

Tableau E
Taux de glissement pour l'EDTR

Année	1999	2000
Canada (%)	12,02	12,64

Des taux sont aussi disponibles sur demande pour des regroupements selon le sexe, la province et l'âge.

Les erreurs de réponse peuvent être attribuables à de nombreux facteurs, comme un questionnaire mal conçu, une interprétation erronée des questions de la part des intervieweurs ou des répondants ou une déclaration erronée des répondants. On s'efforce énormément de réduire l'existence de l'erreur de réponse dans l'EDTR. Parmi les mesures prises pour minimiser ce type d'erreur, mentionnons le recours à des intervieweurs hautement qualifiés et bien formés, de même que la supervision des intervieweurs, afin de déceler les cas d'interprétation erronée des instructions ou des problèmes à l'égard du plan de questionnaire. Malgré tout, les répondants peuvent introduire une erreur s'ils ont, volontairement ou non, donné une mauvaise réponse.

Les données sur le revenu sont particulièrement sujettes à des déclarations erronées, vu qu'il s'agit d'un sujet délicat à multiples volets, avec lequel les répondants ne sont pas toujours familiers. Pour obtenir des renseignements plus exacts, les données sur le revenu recueillies dans le cadre de l'EDTR le sont après la période de déclaration de revenus, au moment où les répondants connaissent mieux leur dossier d'impôt. Les répondants reçoivent de l'information relative à l'interview sur le revenu avant l'appel téléphonique de l'intervieweur. Ils

disposent ainsi de temps pour consulter leurs documents et avoir en main les renseignements voulus au moment de l'interview. Pour les répondants qui autorisent Statistique Canada à consulter leurs fichiers d'impôt (soit la plupart des répondants), les données de l'EDTR sur le revenu sont puisées à même les dossiers administratifs. Cette procédure minimise le nombre de déclarations erronées de revenu dans le cadre de l'EDTR.

Dans une certaine mesure, il peut y avoir des erreurs dues à la non-réponse dans toute enquête, notamment lorsque les membres du ménage sont en vacances durant la période d'interview ou refusent de communiquer les renseignements demandés, malgré les tentatives de l'intervieweur d'obtenir une réponse complète auprès des unités échantillonnées. Pour ces personnes, les données manquantes sont imputées soit explicitement, en attribuant des données à chaque non-répondant selon l'enregistrement d'un répondant similaire, soit implicitement, en redistribuant le poids du non-répondant entre les autres répondants. Le biais associé à la non-réponse augmente en fonction de la différence entre les caractéristiques des répondants et des non-répondants. Les méthodes employées pour compenser la non-réponse et, du coup, pour tenter de minimiser le biais, s'appuient sur les renseignements disponibles à l'égard des répondants et des non-répondants.

Les erreurs de traitement peuvent se produire à diverses étapes de l'enquête : la saisie, la vérification, le codage, la pondération ou la totalisation. La méthode de collecte assistée par ordinateur dont on se sert pour l'EDTR réduit les risques d'erreurs de saisie, parce que le logiciel effectue un contrôle de la cohérence et de l'intégrité des données. Pour minimiser les erreurs de codage, de pondération ou de totalisation, on effectue périodiquement des tests de diagnostic. Ces tests comprennent des comparaisons des résultats avec d'autres sources de données.

Représentativité transversale de l'EDTR

Chaque échantillon longitudinal ou « panel » dans l'EDTR est au départ un échantillon transversal représentatif de la population. Cependant, parce que la population réelle varie d'une année à l'autre, alors que, par définition, l'échantillon longitudinal reste le même, l'échantillon doit être rajusté de manière à bien refléter les changements dans la composition de la population. On y parvient en ajoutant à l'échantillon toutes les nouvelles personnes qui vivent avec les répondants initiaux (et en les supprimant s'ils quittent le ménage). Inversement, on attribue aux répondants originaux qui quittent la population cible (parce qu'ils s'installent à l'étranger, qu'ils vont vivre dans un établissement, etc.) un poids de zéro aux fins de l'échantillon transversal. Ainsi, l'échantillon transversal, qui est composé des répondants originaux moins ceux qui ont quitté la population cible plus ceux qui s'y sont greffés, est pratiquement entièrement représentatif de la population à chaque période. Le groupe manquant est composé de personnes qui viennent tout juste de s'ajouter à la population cible et qui ne vivent pas avec quelqu'un qui faisait partie de la population cible au moment de

la sélection du panel le plus récent. Comme l'EDTR lance un nouveau panel tous les trois ans, ce groupe est toutefois assez petit.

Taux de réponse

La qualité des données de toute enquête repose sur des taux de réponse élevés. C'est pourquoi on encourage fortement les répondants à participer pleinement à l'EDTR.

Les taux de réponse à l'EDTR sont relativement élevés. Le taux de réponse transversal de l'EDTR variait de 79,2 % pour l'année de référence 2000 à 86,0 % pour l'année de référence 1996. Le taux de réponse est fondé sur la réponse des ménages à l'EDTR. Aux fins du calcul des taux de réponse transversaux dans l'EDTR, les ménages sont définis sur la base de leur composition en janvier. Le calcul du taux de réponse au niveau du ménage est fondé sur les codes de réponse des personnes qui composent le ménage, y compris les répondants longitudinaux et les cohabitants. Un ménage répondant est défini comme un ménage comportant au moins un répondant. Une personne est définie comme répondante si elle a répondu à l'interview sur le travail ou à celle sur le revenu.

Les ménages répondants sont divisés selon qu'ils répondent entièrement ou partiellement aux questions. Les ménages qui répondent partiellement sont pondérés, et leurs données manquantes sur le revenu sont imputées.

Tableau F
Taux de réponse à l'EDTR (1996-2000)

Année	1996	1997	1998	1999	2000
Taux de réponse (%)	86,0	84,1	82,8	82,7	79,2

Imputation de données en cas de non-réponse

Dans certains cas, les données sur le revenu de l'EDTR sont imputées selon la méthode du « plus proche voisin », qui consiste à identifier une autre personne ayant des caractéristiques comparables à la personne qui n'a pas répondu aux questions et à l'utiliser comme donneur.

L'EDTR utilise aussi d'autres techniques d'imputation. En fait, pour les données sur le revenu, on s'appuie d'abord sur les données de l'année précédente, mises à jour selon les circonstances. Ce n'est qu'en l'absence de telles données que l'on recourt à la technique du « plus proche voisin » pour l'imputation des données sur le revenu.

Les sommes reçues dans le cadre de programmes gouvernementaux, comme la prestation fiscale pour enfants, le crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée, et le supplément de revenu garanti, sont aussi calculées à partir d'autres renseignements recueillis dans le cadre de l'EDTR. Les données obtenues à partir des dossiers d'impôt sont considérées comme complètes. Elles ne nécessitent donc pas d'imputation.

9. Contenu de l'EDTR

L'organisation du contenu de l'EDTR a déjà été présentée dans ce document. Les thèmes sont regroupés sous les rubriques travail, revenu et richesse, études et caractéristiques personnelles, y compris certaines des variables qu'ils contiennent. La présente section fournit plus de détails sur le contenu de l'EDTR selon le thème. Les variables qui se trouvent dans le fichier à grande diffusion sont signalées par un astérisque (*).

I. Travail

Nature des activités relatives au marché du travail et tendances

- principale activité pendant l'année *
- périodes d'emploi et de chômage (dates de début et de fin, durées)
- situation mensuelle vis-à-vis de l'activité *
- nombre total de semaines d'emploi, de chômage et d'inactivité par année *
- périodes de cumul d'emplois
- périodes d'absence du travail

Expérience de travail

- années de travail à temps plein et à temps partiel
- années d'expérience en équivalents d'années de travail à temps plein *

Caractéristiques des périodes sans emploi

- recherche d'emploi pendant la période
- dates des périodes sans emploi
- désir de travailler
- motifs pour ne pas chercher du travail

Caractéristiques de l'emploi (toutes les caractéristiques sont mises à jour chaque année, et les dates des modifications sont consignées; les données sont recueillies pour six emplois par année au maximum)

- dates de début et de fin, date à laquelle le travail pour cet employeur a commencé pour la première fois
- rémunération *
- horaire de travail (heures et type) *
- avantages sociaux *

- affiliation syndicale *
- profession *
- tâches de supervision et de gestion
- catégorie de travailleurs *
- ancienneté
- façon dont l'emploi a été obtenu
- raison de la cessation d'emploi

Caractéristiques des absences du travail qui durent une semaine ou plus (recueillies pour la première et la dernière absences de chaque année, pour chacun des employeurs)

- dates de l'absence
- motif
- absence rémunérée ou non

Caractéristiques de l'employeur

- secteur d'activité *
- taille de l'entreprise *
- secteur privé ou public *

II. Revenu et richesse

Revenu personnel

- données annuelles sur 15 sources de revenu *
- revenu total *
- impôts versés *
- revenu après impôt *

Prestations touchées (prestations reçues de chacune des sources et, le cas échéant, pendant quels mois)

- Assurance-emploi * – oui/non seulement dans les fichiers à grande diffusion
- aide sociale * – oui/non seulement dans les fichiers à grande diffusion
- indemnisation des accidentés du travail * – oui/non seulement dans les fichiers à grande diffusion

III. Études

Activités éducatives

- inscription à un programme donnant droit à des crédits, nombre de mois
- type d'établissement d'enseignement *
- étudiant à temps plein ou à temps partiel *
- certificats obtenus (le cas échéant) *

Niveau de scolarité (mis à jour annuellement)

- années de scolarité *
- degrés et diplômes *
- principal domaine d'études

IV. Caractéristiques personnelles

Caractéristiques démographiques

- année de naissance / âge *
- sexe *
- durée de la situation matrimoniale actuelle
- année/âge au premier mariage

Caractéristiques ethnoculturelles

- origine ethnique
- membre d'un groupe désigné aux fins de l'équité en matière d'emploi
- langue maternelle
- date de l'immigration
- pays de naissance
- scolarité des parents et lieu de naissance

Limitation des activités

- données annuelles sur les limitations de l'activité et leurs répercussions sur le travail
- satisfaction au travail

Données sur les enfants de la personne

- nombre d'enfants nés et élevés
- année et âge de la personne à la naissance du premier enfant

Données et mobilité géographiques

- région économique ou région métropolitaine de recensement du lieu de résidence actuel
- taille de la collectivité
- déménagements pendant l'année
- dates des déménagements
- raison des déménagements
- nature des déménagements (tout le ménage/éclatement du ménage)

Données sur le ménage, la famille économique et la famille de recensement (données annuelles sommaires, p. ex., taille, type)

- caractéristiques clés des autres personnes du ménage/de la famille (p. ex., âge, sexe, relation, revenu, nombre d'heures de travail)
- seuil de faible revenu pertinent

- événements familiaux (mariage, séparation, décès, naissance)
- type de logement et mode d'occupation du logement *

10. Produits et services connexes

Données statistiques disponibles à partir d'Internet

Voici les données disponibles gratuitement dans le site Web de Statistique Canada (www.statcan.ca) :

- Revenu moyen du marché selon certains types de famille, Canada
- Revenu moyen total selon le genre de famille, Canada
- Revenu moyen après impôt selon le genre de famille, Canada
- Transfert gouvernementaux et impôt sur le revenu selon les quintiles de revenu après impôt
- Personnes à faible revenu avant impôt, Canada
- Personnes à faible revenu après impôt, Canada

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur « Le Canada en statistiques », « La société », « Familles, ménages et logement » et « Revenu ».

- Gains moyens selon le sexe et l'activité professionnelle, Canada
- Nombre estimatif de personnes gagnant un revenu, selon le sexe et l'activité professionnelle, Canada

Pour télécharger ces tableaux, il suffit de cliquer successivement sur « Le Canada en statistiques », « La société », « Travail, emploi et chômage » et « Rémunération ».

Le revenu au Canada (version électronique), n° 75-202-XIF (34 $)

Pour télécharger la version électronique de ce document, il suffit de cliquer successivement sur « Nos produits et services » , « Publications téléchargeables » et « Le revenu au Canada, n° 75-202-XIF ».

Tendances du revenu au Canada, n° 13F0022XCB (195 $)

Ce CD-ROM publié sur une base annuelle, qui comprend plus de 2 millions de points de données, est le complément de la publication Le revenu au Canada. Il comprend des tendances historiques à partir de 1980, pour le Canada, les provinces et 15 régions métropolitaines. Les données sont fournies en format Beyond 20/20, ce qui permet aux utilisateurs de voir les tendances, de créer des tableaux et de mettre les données sur le revenu en graphiques.

Données longitudinales issues de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

L'EDTR est une enquête longitudinale – les mêmes personnes sont interviewées chaque année pendant six années consécutives – qui a débuté en 1993.

On trouve dans l'EDTR un vaste choix de variables retraçant l'évolution de la situation des Canadiens au niveau professionnel, du revenu et de la famille. Cette enquête ouvre donc de nouvelles pistes de recherche qui permettront de répondre à d'importantes questions, et notamment de savoir combien de Canadiens demeurent sous le seuil de faible revenu pendant de longues périodes, et ce qui permet à certains de mettre fin aux épisodes de faible revenu.

Paradoxalement, la richesse des données de l'EDTR rendant cette enquête si précieuse complique la tâche de Statistique Canada, qui doit en garantir la confidentialité.

Afin de se conformer aux dispositions rigoureuses de la *Loi sur la statistique*, l'organisme a donc opté pour de nouveaux modes de diffusion desdites données.

- Accès à distance : Les clients conçoivent leurs programmes de traitement informatique et les transmettent par voie électronique à Statistique Canada qui soumet les données à ces programmes en appliquant les mesures visant à en préserver la confidentialité. Au besoin, certaines données sont supprimées du fichier de sortie. Les responsables de l'enquête retournent ensuite les résultats aux clients.

- Accès sur place : Les chercheurs liés à Statistique Canada au moyen d'un contrat ont accès aux différents centres régionaux de consultation au pays. Là, le personnel met à leur disposition des outils d'extraction de données et applique des procédures visant à préserver la confidentialité.

- Centres de données de recherche : Des centres seront ouverts en 2000 dans certaines universités canadiennes. Ces centres constitueront en quelque sorte des filiales de Statistique Canada; les données y seront accessibles aux chercheurs et la confidentialité de celles-ci sera assurée.

Documents de recherche ou de travail

Statistique Canada publie divers documents de recherche ou de travail, qui sont disponibles gratuitement dans son site Web (www.statcan.ca). Voici quelques-uns des documents les plus récents, destinés aux personnes qui s'intéressent aux tendances en matière de revenu. Plusieurs autres rapports sont également disponibles.

- Effets de l'incapacité autoévaluée et de l'état de santé subjectif sur la cessation d'emploi (750002MIE2002001)
- Développements récents relativement aux seuils de faible revenu (750002MIE2001003)
- Devrait-on revoir les seuils de faible revenu? Un sommaire des commentaires reçus en réponse au document de discussion de Statistique Canada (75F0002MIE2000011)
- Dans quelle mesure les Canadiens sont-ils exposés au faible revenu? (75F0002MIE1999001)
- L'écart persistant : nouvelle évidence empirique concernant l'écart salarial entre les hommes et les femmes au Canada (75F0002MIE1999008)
- Comparaison des résultats de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR) et de l'Enquête sur les finances des consommateurs (EFC) 1993-1997 : Mise à jour (75F002MIE1999007)
- Intensité des faibles revenus au cours des années 90 : le rôle de la croissance économique, des revenus d'emploi et des transferts sociaux (11F0019MIE2003172)
- Progression de la rémunération des travailleurs peu qualifiés au Canada d'après l'EDTR (1993 à 1998) (11F0019MIE2002194)
- Mariage, maternité et rémunération : le choix du moment importe-t-il? (11F0019MIE2002186)
- Le marché du travail canadien des années 1990 (11F0019MIE2000148)

Pour télécharger ces documents, il suffit de cliquer successivement sur « Nos produits et services » et « Parcourir les publications Internet (gratuites) ».

Documentation relative à l'EDTR à l'intention des chercheurs

- Aperçu de l'enquête – Enquête sur la dynamique du travail et du revenu *(75F0011XIF)*
- Guide de l'utilisateur des microdonnées de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu *(75M0001GIF)*
- Dictionnaire électronique des données de l'EDTR *(75F0026XIB)*
- Questionnaire de l'EDTR (75F0002MIE1999003, 75F0002MIE1999004, 75F0002MIE1999005)

Pour télécharger ces documents, il suffit de cliquer successivement sur « Nos produits et services » et « Parcourir les publications Internet (gratuites) », puis d'entrer le numéro inscrit au catalogue.

L'emploi et le revenu en perspective, n° 75-001-XPF

Cette publication trimestrielle contient des analyses sur les toutes dernières tendances en matière d'emploi et de revenu. On y trouve également le résumé

d'études et de rapports publiés récemment par Statistique Canada. L'abonnement à L'emploi et le revenu en perspective permet de se tenir à jour toute l'année!

11. Questions et commentaires

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet des données que contient ce CD-ROM, vous pouvez communiquer avec la Division de la statistique du revenu.

N° de téléphone : 1 888 297-7355 ou (613) 951-7355
N° de télécopieur : (613) 951-3012
Internet : revenu@statcan.ca

Division de la statistique du revenu
Statistique Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0T6